

ARRETE MUNICIPAL n° A20240318-116

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Affaires générales
	Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Chasse aux œufs	
Date	Dimanche 31 mars 2024 de 14 h 00 à 18 h 00	
Lieu	Parc du Château de la Diège, 19200 USSEL	
Demandeur	Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 5 mars 2024 par Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol ;

Arrête,

Article 1 : Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 31 mars 2024 de 14 h 00 à 18 h 00 au parc du Château de la Diège à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Madame Sarah ESTRADE, présidente d'Havana Sol.

Fait à Ussel, le 18 mars 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 19 MARS 2024
Notification le :